

d'installation, de francs de possession, &c., &c.

"Le Pas-de-Calais, la Nièvre et l'Oise sont les seuls Départements qui jouissent de ces avantages primaires. Les autres paient non seulement les bourses, mais encore de 12 à 14,000 fr. pour le personnel enseignant ; autant pour l'installation, le loyer et l'entretien des bâtiments.

"Le cours normal se compose ainsi :

"Vingt-huit boursiers à bourses entières.

"Cinquante-huit élèves libres.

"30. L'Institut Agricole, au contraire possède quarante jeunes gens des premières familles appartenant à l'aristocratie ou à la grande culture.

40. La comptabilité se compose chaque année : premièrement, d'un Inventaire général du matériel mobilier et immobilier ; secondement, d'un compte particulier pour la vacherie l'écurie les volailles, &c., &c., ainsi que des comptes de culture ; la vacherie et la porcherie surtout ont produit d'excellents résultats. Le tout se termine par un bilan général suivi d'un bilan récapitulatif, depuis la fondation.

"Quant à l'organisation du Cours d'Agriculture et d'Arboriculture, je vous rappelle 1o que le cours d'agriculture a lieu tous les jeudis, de 10 heures à 11½ heures, au point de vue théorique.

"Le Cours est rédigé par les élèves, et une heure de répétition, complète la théorie. Au point de vue pratique, les élèves participent assez souvent aux travaux multiples d'une ferme de 125 arpents que vous avez vue. Le professeur est Mr. Gossin, agronome distingué.

"2o. Quant au cours d'Arboriculture et de culture potagère, il est professé par M. Delaville, praticien consommé. Il a lieu tous les samedis, de 10 heures à 11½ heures, avec rédaction et répétition par le jardinier-chef.

"La pratique est plus sérieuse ici que pour l'agriculture. En effet, les élèves vont tous les jours une heure au jardin, et travaillent par eux-mêmes l'arboriculture et la culture potagère ; ils s'initient ainsi à tous les secrets d'un art qu'ils mettront un jour ou l'autre en pratique dans le jardin communal. Cela se comprend : En France, où la culture est très avancée, les instituteurs ne peuvent avoir la prétention de se placer au premier rang ; mais Pour l'arboriculture et la culture potagère, ils peuvent sans inconvénient s'élever au premier rang ; c'est l'inverse de ce que nous faisons à l'Institut agricole. Ici l'agriculture domine, et l'arboriculture domine, et l'arboriculture y occupe le second plan, tout en n'étant pas négligée.

"Agréer M. L'abbé, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

"Frère EUGÈNE-MARIE, Directeur."

Je me permettrai d'ajouter que cette institution paraît être en état de prospérité, bien que nouvellement fondée, et Mr. le Sous-Directeur de la division d'agriculture m'en a parlé avec éloge.

La ferme-école est une exploitation rurale, conduite avec habileté et profit, et dans laquelle des apprentis exécutent tous les travaux, recevant, en même temps qu'une rémunération de leur travail, un enseignement agricole essentiellement pratique. Ainsi, d'une part culture fructueuse, et par conséquent exemplaire, et de l'autre, enseignement pratique de l'Agriculture ; voilà le double caractère de la ferme-école.

Quant à son but principal, il consiste à former d'habiles cultivateurs praticiens, capables soit d'exploiter avec intelligence leur propriété soit de cultiver la propriété d'autrui, comme fermiers métayers, régisseurs, soit enfin de devenir de bons aides ruraux commis de ferme, contre-maitres, chefs de main-d'œuvre ou d'attelage.

Les apprentis prennent et doivent prendre une part sérieuse et réelle à tous les travaux de l'exploitation qu'ils exécutent, ainsi que le feraient des ouvriers recevant un salaire, et cela pendant le temps fixé par le règlement. Le temps de séjour à l'école est de trois années.

Les élèves doivent être âgés au moins de 16 ans, et chaque jour, ils reçoivent un cours de deux heures sur l'agriculture et l'arboriculture tout-à-fait pratique. Le reste du temps, ils doivent s'occuper aux travaux de la ferme.

Les Fermes-Écoles prennent leurs apprentis parmi les travailleurs ruraux il a été statué que pendant toute la durée de l'enseignement professionnel les jeunes gens ne coûteraient rien à leurs parents et que ce plus ils obtiendraient à titre d'encouragement une sorte d'équivalent des gages qu'ils recevraient, s'ils travaillaient ailleurs.

C'est à ces divers titres qu'outre le profit du travail attribué aux Directeurs profit qui ne peut entièrement payer les dépenses de nourriture soins médicaux, blanchissage, chauffage etc., il est encore alloué par an, à celui-ci, une somme de 175 fr. par apprenti présent et que de plus, à ces 175 fr. sont ajoutés 75 fr. dont une partie la moins importante sert à couvrir les dépenses auxquelles peut donner lieu l'entretien du trousseau ; le reste entre dans la composition d'une masse à répartir, à la fin de chaque année, par les soins et sous la garantie du directeur qui prend pour base de cette répartition le zèle et la bonne conduite des jeunes gens ; les primes qui résultent du partage de cette masse entre les apprentis, et qui composent le pécule, ne sont pas cependant immédiatement payés à ceux-ci ; ils ne les reçoivent qu'à leur sortie de l'établissement et n'y ont plus aucun droit s'ils quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études.

Chaque année, une prime de 400 francs est attribuée à l'apprenti qui, ayant terminé son cours complet d'étude, aura obtenu pour cette dernière année le no. 1, lors de l'examen.

Le gouvernement pourvoit pour la modique somme de 6,000 à 7,000 francs aux traitements du personnel qui se compose comme suit : Un directeur, qui est ordinairement le fermier ou le propriétaire de la ferme exploitée, avec un traitement de.....2,400 frs.
Un chef de pratique.....1,000 "
Un surveillant comptable.....1,000 "
Un vétérinaire.....500 "
Un jardinier-pépiniériste.....1,000 "
Sur quelques fermes, un berger.....1,000 "

Total.....6,900 frs.

La ferme école que j'ai visitée est celle d'Hetomesnil : elle contient 370 arpents de terre en culture, jardins, herbages et bois.

Tous les bâtiments d'exploitation, construits en pierre et en briques, ont été construits avec luxe.

C'est une des fermes écoles qui paraissent le plus prospère. Bien que le Gouvernement semble subvenir à tous les frais d'entretien des élèves, moins d'habit, plusieurs fermes-écoles, ne réussissent pas, et ont peu d'élèves, parce que le gouvernement ne fait pas encore assez pour assurer le progrès de ces institutions.

Il paraît trop long à un grand nombre d'élèves de travailler pendant trois années sur la ferme d'autrui, et de n'avoir que deux heures d'étude par jour, avec la seule espérance de recevoir peut-être une modique somme d'argent à la fin de leur cours, tandis que le besoin de quelques pièces de monnaie se fait sentir chaque jour.

COLONISATION.

La paroisse de St. Christophe a fait l'acquisition d'un citoyen dans la personne de M. Solime Bourbeau, cultivateur de St. Pierre les Bequets qui, après une courte visite dans nos endroits s'est tellement épris des cantons de l'Est, qu'il a décidé de s'y établir de suite. A cette fin il a acheté la magnifique propriété de M. Martin, que ce M. a beaucoup améliorée l'année dernière, et se propose de venir s'y établir aux premiers bons chemins de l'hiver. Inutile d'ajouter que nous lui souhaitons une cordiale bienvenue. Il est déjà des nôtres, et à ce titre de colon dévoué et intelligent, nous sommes aussi fiers de son acquisition qu'il l'est du magnifique établissement qu'il vient d'acheter et qui ne manquera pas, sous sa direction, de lui apporter une ample dédommagement à ses peines.

Pourquoi les cultivateurs des vieilles paroisses ne feraient ils pas comme M. Bourbeau, tenter une visite aux belles